

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 avril 2024

Service Communication
communication@virenormandie.fr
06 07 98 50 63

Élections européennes et inscriptions électorales

Le 9 juin prochain se tiendront les élections européennes dans votre commune, êtes-vous bien inscrit sur la liste électorale de Vire Normandie ? Vous avez jusqu'au 3 mai 2024 !

Sans inscription à une liste électorale, vous ne pourrez pas voter le 9 juin 2024.

Si, au cours des cinq dernières années, vous avez déménagé même à l'intérieur de Vire Normandie et n'avez pas modifié votre inscription électorale, vous devez impérativement la mettre à jour. En effet, votre bureau de rattachement ne sera pas forcément le même en fonction de votre nouvelle adresse de domicile.

C'est à vous qu'il appartient de mettre à jour votre inscription électorale : il s'agit d'une démarche purement citoyenne et personnelle qui n'est nullement automatique. Sans intervention de votre part, votre inscription électorale ne peut être mise à jour.

Nous vous invitons à vous rendre à la mairie de Vire Normandie ou dans la mairie de la commune déléguée de Vire Normandie de votre lieu de domicile afin de vérifier votre bonne inscription sur la liste électorale.

Afin de régulariser au plus vite votre situation, nous vous invitons à déposer en mairie les documents suivants :

- Le formulaire CERFA (que vous pourrez compléter sur place)
- Une photocopie de votre pièce d'identité recto verso
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures d'eau, de gaz, des organismes d'assurance d'habitation)

La date limite d'inscription et de mise en conformité est bloquée au vendredi 3 mai 2024, pour pouvoir voter aux élections européennes du 9 juin 2024 !

Plus d'informations auprès du service Citoyenneté au 02 31 66 60 22.